

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 SEANCE ORDINAIRE – 20 H 00.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Nouaye se sont réunis dans la salle du Conseil à la Mairie sur la convocation du Maire, par courrier dématérialisé du 14 mars 2023.

Étaient présents : Mme Fabienne BONDON, M. Loïc JOUAN, M. Jérôme TOSTIVINT, M. Alban BERTHELOT, M. Stéphane BESNARD, M. Jean-Luc EON, M. Benoît RIOCHE, Mme Valérie BUSSY, Mme Aurélie LAJOYE

Était absent excusé : M. Jérôme ESNAULT,

La séance est ouverte à 20h10.
Mme Aurélie LAJOYE est élue secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 09

Procurations : 0
Votants : 09
Quorum : 5

Le procès-verbal du conseil du 06 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **ACTION SOCIO-CULTURELLE ET ASSOCIATIONS**
 - Présentation projet A Luna Théâtre
 - Asso. Républicaine des Anciens Combattants : vœux panthéonisation H. Barbusse
 - **AFFAIRES SCOLAIRES**
 - Répartition des charges scolaires
 - **FINANCES**
 - Vote des taux d'imposition
 - Eglise : indemnité de gardiennage 2023
 - Devis borne incendie Bussion
 - **INTERCOMMUNALITE**
 - Révision attributions de compensation
 - **PATRIMOINE**
 - Eglise : rapport entretien des cloches
 - Eglise : consultation étude diagnostic
 - Salle communale : révision de la convention d'utilisation de la salle
 - **URBANISME**
 - Assainissement collectif : Pré-diagnostic Schéma directeur assainissement
 - **QUESTIONS DIVERSES**
 - Information salle de sports Bédée
 - Réflexion rénovation plateau sportif
 - Réflexion groupe « travail de mémoire »
 - ...
-

ACTION SOCIO-CULTURELLE ET ASSOCIATIONS

1. PRESENTATION PROJET A LUNA THEATRE

Madame Jennifer Dauvergne a été invitée à présenter le projet culturel de l'association « A Luna Théâtre » fondée en 2017 à La Nouaye. Le socle de la compagnie est composé d'elle-même et de M. Quentin Dauvergne, tous deux comédiens professionnels issus du conservatoire régional de théâtre de Caen et de l'école internationale de théâtre LASSAAD à Bruxelles.

Madame Dauvergne a ensuite présenté leurs parcours de créations et d'interprétations de spectacles sur différentes scènes nationales et internationales.

Aujourd'hui, plusieurs projets sont à l'étude :

- La création d'un bar ludique et culturel sur Montfort-Sur-Meu avec des activités tournées vers les jeux de sociétés théâtralisés...
- L'animation d'ateliers d'initiation au théâtre aussi bien pour les enfants que les adultes sur des créneaux différents,
- L'animation de la lecture à la bibliothèque sur le créneau du mercredi matin pour les tout-petits et l'après-midi avec des histoires théâtralisées pour les plus grands.

Au cours de l'échange, Madame Le Maire lui soumet l'idée d'un rapprochement avec le réseau des médiathèques « AVELIA » qui organise des animations par des intervenants extérieurs dans les différentes médiathèques du territoire.

Madame Dauvergne sollicite la mise à disposition de la salle municipale pour ses différentes activités. La salle municipale étant la seule salle de réunion de la Commune, il paraît difficile de bloquer des créneaux hebdomadaires annuels sachant qu'elle sert aussi aux différents partenaires du territoire.

D'autre part, Madame Le Maire souhaiterait relancer un projet de travail intergénérationnel de mémoire sur la Commune de La Nouaye qui pourrait donner lieu à un écrit, voir une représentation à caller éventuellement lors de la fête de la Saint-Jean.

2. ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS : VŒUX PANTHEONISATION H. BARBUSSE (délibération n° 2023/23)

Exposé : Madame le Maire informe le conseil municipal de la sollicitation de l'association « Les amis d'Henri BARBUSSE » qui ont adressé un courrier à leur attention.

Vu le code général des collectivités territoriales, Madame le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Ils sollicitent le soutien des élus pour la panthéonisation de M. Henri BARBUSSE. Monsieur BARBUSSE est présenté. Journaliste, homme de lettres, écrivain engagé jusqu'à sa mort en 1935, Henri Barbusse a été un personnage très important sur la scène littéraire durant le premier tiers du 20^{ème} siècle. Prix Goncourt en 1916 avec son livre « Le Feu », il a passé sa vie à mener son combat pour la paix. En 1933, avec Romain Rolland (Prix Nobel de littérature 1915), il organise un Comité mondial contre la guerre. Henri BARBUSSE a créé avec Paul VAILLANT-COUTURIER, Raymond LEFEBVRE et Georges BRUYERE l'Association Républicaine des Anciens Combattants en 1917.

Délibération : Les membres du conseil après avoir discuté, ont voté leur soutien à la panthéonisation de M. Henri BARBUSSE par :

- 4 voix pour,
- 4 abstentions
- 1 voix contre

AFFAIRES SCOLAIRES

1. REPARTITION DES CHARGES SCOLAIRES (délibérations n° 2023/17 et n° 2023/18)

Exposé : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a approuvé par délibérations n° 2021-32 et n° 2021-33 les conventions intercommunales de participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques et écoles privées à compter de la rentrée 2020 et pour une durée de trois ans.

Au regard des conventions de réciprocité signées par les huit communes du territoire de Montfort Communauté basée sur le coût moyen annuel à l'élève maternel et élémentaire, calculé sur l'ensemble des dépenses réelles des communes concernées, (hors aide à caractère social) et réduit de 20% dans un souci de coopération et de solidarité intercommunales et au regard des capacités financières des communes concernées.

VU l'article 7 de la convention concernant la révision annuelle de la participation à l'élève, il est proposé de revaloriser la participation par avenant annuel.

Madame Le Maire présente le tableau récapitulatif des charges scolaires supportées par les Communes ayant des écoles.

		2021		2020		2019		2018	
		Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire
BEDEE	Charges CA	173217,94	99104,52	174 140,68 €	92 533,88 €	166 896,00 €	83 190,00 €	157 031,20 €	86 402,45 €
	Nombre d'élèves	147,00	260,00	148	259	152	235	152	285
	Coût moyen / élève	1178,35	381,17	1 176,63 €	357,27 €	1 098,00 €	354,00 €	1 033,10 €	367,67 €
BRETEIL	Charges CA	161442,00	32025,00	148 993,00 €	69 279,00 €	157 296,00 €	69 719,00 €	152 175,54 €	68 307,25 €
	Nombre d'élèves	85,00	152,00	83	164	87	173	97	175
	Coût moyen / élève	1899,32	210,69	1 795,10 €	422,43 €	1 808,00 €	403,00 €	1 568,82 €	391,47 €
IFFENDIC	Charges CA	197725,20	59932,19	141 679,29 €	56 668,13 €	156 722,00 €	72 124,00 €	164 987,28 €	67 903,32 €
	Nombre d'élèves	98,00	243,00	104	249	122	247	164	228
	Coût moyen / élève	1405,36	244,17	1 362,30 €	227,58 €	1 301,00 €	292,00 €	1 006,02 €	295,19 €
MONTFORT	Charges CA	238904,90	187706,45	221 974,32 €	180 451,44 €	225 440,25 €	168 998,25 €	233 962,84 €	159 798,18 €
	Nombre d'élèves	161,00	348,00	172	338	161	345	158	346
	Coût moyen / élève	1483,88	539,39	1 287,06 €	533,88 €	1 400,25 €	489,85 €	1 476,98 €	461,38 €
PLEUMELEUC	Charges CA	148082,00	101220,00	174 167,00 €	75 487,00 €	140 051,79 €	66 692,65 €	148 327,04 €	71 788,80 €
	Nombre d'élèves	106,00	210,00	133	203	127	205	136	192
	Coût moyen / élève	1397,00	482,00	1 309,53 €	371,86 €	1 102,77 €	325,33 €	1 090,64 €	373,90 €
TALENSAC	Charges CA	108152,44	52403,79	106 573,74 €	46 112,78 €	88 722,60 €	85 676,00 €	90 559,59 €	37 487,12 €
	Nombre d'élèves	77,00	143,00	84	146	87	150	79	164
	Coût moyen / élève	1404,58	366,46	1 268,74 €	315,84 €	1 019,80 €	571,84 €	1 146,07 €	228,58 €
EPCI	Coût moyen élève maternelle			1 461,41 €	Abattement 20%	1 169,13 €			
	Coût moyen élève élémentaire			370,65 €	Abattement 20%	296,52 €			
Département	Coût moyen élève maternelle			1 402,00 €					
	Coût moyen élève élémentaire			401,00 €					

En conséquence, il a été décidé que dans le respect des plafonds et des règles de calcul de contribution édictées dans l'article 442-5-1 du Code de l'Education, la participation est fixée pour l'année scolaire 2022-2023 à :

- mille cent soixante-neuf euros et treize cents (1 169.13 €) par élève maternel,
- et deux cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-deux cents (296.52 €) en élémentaire, hors dépenses à caractère social.

Ces participations s'appliqueront pour tous les élèves inscrits à la rentrée de septembre 2022, en élémentaire et en maternelle à condition qu'ils soient âgés de trois ans révolus à la date de la rentrée scolaire.

Délibération : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les avenants proposés pour l'année scolaire 2022-2023,
- Autorise Mme le Maire à les signer.

Informations : Madame Le Maire informe le conseil de la probable fermeture de classes dans les différentes Communes à la prochaine rentrée scolaire et qu'il faudra donc s'attendre à un tarif plus élevé des charges par élève.

FINANCES

1. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION (délibération n° 2023/19)

Exposé : Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Madame Le Maire échange avec les membres du conseil et rappelle les différentes augmentations dues à la conjoncture actuelle et propose de ne pas augmenter les taux et donc de les fixer comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40.70 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 46,00 %
- taxe d'habitation (TH) : 19,80 %

Délibération : Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40.70 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 46,00 %
- taxe d'habitation (TH) : 19,80 %

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	146 662	40,70	104,83	161 600	65 731	40,70	65 731
Taxe foncière non bâties (TFNB)	17 049	46,00	120,59	18 100	8 326	46,00	8 326
Taxe d'habitation (TH)	4 500	19,80	60,57	4 620	964	19,80	954
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	75 011		

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2023	Taux de majoration votés 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MITHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case <input type="checkbox"/>
	8	9	10		
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)	75 011	=			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			962	0	0	22 689	23 651

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
75 011		23 651		98 662

A RENNES
Le 09 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
Hugues BIED-CHARRETON
DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES

Le
Pour la Préfecture,

Le 21 mars 2023
Pour la Commune,
Le Maire,
Fabienne BONDON

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

2. EGLISE : INDEMNITE DE GARDIENNAGE 2023 (délibération n° 2023/20)

Exposé : Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que chaque année est voté une indemnité annuelle forfaitaire de 400 € pour la personne chargée du gardiennage de l'Eglise.

Pour 2023 le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé à 496.09 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et à 125.06 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Délibération : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe à l'unanimité l'indemnité annuelle pour 2023 comme suit :

- Montant de l'indemnité annuelle : 496.09 €,
- Les crédits nécessaires seront prévus au budget,
- Cette indemnité sera versée en fin d'année à Monsieur Joseph TOSTIVINT demeurant à La Nouaye,

3. DEVIS BORNE INCENDIE BUSSION (délibération n° 2023/21)

Exposé : Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait mandaté la SAUR en 2021 pour réaliser une étude sur les possibilités d'installation de bornes incendie aux lieux-dits Bussion et Bellevue afin de compléter les installations en cours. Parallèlement à l'étude, une subvention DETR avait été demandée.

Le résultat de l'étude a démontré une possibilité de fonctionnement d'une telle installation uniquement sur Bussion.

La demande de subvention DETR ayant été refusée, il est proposé aux membres du conseil le devis de la SAUR pour une installation au lieu-dit Bussion pour un montant de 5 108.93 € HT.

Délibération : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande à Madame Le Maire de signer une convention avec le propriétaire de la parcelle devant accueillir la borne incendie,
- Autorise Madame Le Maire à signer le devis proposé.

INTERCOMMUNALITE

1. REVISION ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (délibération n° 2023/22)

Exposé : Conformément aux dispositions du 1bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, « le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ».

Dans le pacte financier et fiscal de solidarité validé par Montfort Communauté et ses 8 communes en mars 2022, un des leviers permettant d'optimiser la trajectoire financière était d'imputer la refacturation du service commun mutualisé « autorisations du droit des sols » (ADS) via les attributions de compensation afin qu'elles soient valorisées dans le calcul du coefficient d'intégration fiscal (CIF) de Montfort Communauté, et donc dans le calcul de la dotation d'intercommunalité perçue par Montfort Communauté.

Les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 16 février 2023 ont décidé d'adopter le rapport ci-joint, proposant d'actualiser chaque année les attributions de compensation des communes en remplaçant le coût N-2 par le coût N-1 du service mutualisé « autorisations du droit des sols » (ADS).

Cette déduction des attributions de compensation remplace la refacturation aux communes par l'émission d'avis des sommes à payer.

Pour cette année, les montants révisés des attributions de compensation par commune, soumis à délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres intéressées, sont les suivants :



Convention de financement du service commun ADS
Coût 2022 refacturé en 2023

Communes	Population INSEE 01/23	en %	Répartition Population 80%	EPC 2022	en %	Répartition EPC 20%	TOTAL par commune
Bédée	4 533	16,98%	10 866 €	50	14,25%	2 280 €	13 146,00 €
Breteil	3 711	13,90%	8 890 €	31,9	9,09%	1 455 €	10 351,00 €
Iffendic	4 667	17,48%	11 187 €	103	29,35%	4 696 €	15 883,00 €
Montfort-sur-Meu	6 917	25,91%	16 581 €	99,4	28,33%	4 532 €	21 113,00 €
La Nouaye	358	1,34%	838 €	15,4	4,39%	702 €	1 560,00 €
Pleumeleuc	3 562	13,34%	8 538 €	37,9	10,80%	1 729 €	10 267,00 €
Saint-Gonlay	383	1,43%	918 €	3,8	1,08%	173 €	1 091,00 €
Talensac	2 568	9,62%	6 156 €	9,5	2,71%	433 €	6 589,00 €
Total	26 699	100,00%	64 000 €	350,9	100,00%	16 000 €	80 000 €

Evolution des attributions de compensation aux communes par révision libre proposée par la CLECT du 16 février 2023

	AC début 2022	Service commun ADS N-1 (2021)	AC 2022 après déduction du Service Commun ADS cout 2021	Service commun ADS N-2 (2021)	Service commun ADS N-1 (2022)	AC 2023 après déduction du Service Commun ADS cout 2022
BEDEE	223 603,00 €	-13 477,00 €	210 126,00 €	13 477,00 €	-13 146,00 €	210 457,00 €
BRETEIL	-90 049,00 €	-10 050,00 €	-100 099,00 €	10 050,00 €	-10 351,00 €	-100 400,00 €
IFFENDIC	-20 193,00 €	-15 448,00 €	-35 641,00 €	15 448,00 €	-15 883,00 €	-36 076,00 €
LA NOUAYE	-4 745,00 €	-3 195,00 €	-5 940,00 €	1 195,00 €	-1 560,00 €	-6 305,00 €
MONTFORT SUR MEU	407 665,00 €	-20 340,00 €	387 325,00 €	20 340,00 €	-21 113,00 €	386 552,00 €
PLEUMELEUC	-22 741,00 €	-10 427,00 €	-33 168,00 €	10 427,00 €	-10 267,00 €	-33 008,00 €
SAINT GONLAY	-8 684,00 €	-1 074,00 €	-9 758,00 €	1 074,00 €	-1 091,00 €	-9 775,00 €
TALENSAC	-10 134,00 €	-7 989,00 €	-18 123,00 €	7 989,00 €	-6 589,00 €	-16 723,00 €
TOTAL	474 722,00 €	-80 000,00 €	394 722,00 €	80 000,00 €	-80 000,00 €	394 722,00 €

Vu l'article L5122-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les dispositions du 1bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
Vu le pacte financier et fiscal entre Montfort Communauté et ses 8 communes, approuvé en mars 2022,
Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 16 février 2023,

Délibération : Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- approuvent le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 16 février 2023,
- approuvent la révision libre du montant de l'attribution de compensation 2023 de la commune de LA NOUAYE telle que présentée ci-dessus.

PATRIMOINE

1. EGLISE : RAPPORT ENTRETIEN DES CLOCHES

Le rapport d'entretien des cloches est présenté. Il est recommandé le traitement des jougs des cloches et le traitement de la bélière cloche n° 1 et la mise en place d'éclairage dans la sous chambre des cloches et dans le beffroi des cloches.



LE MOUTON (appelé aussi "joug") est une pièce en bois de chêne ou de métal destinée à accrocher la cloche et à assurer la **mise en volée**, suivant un axe de basculement. L'ensemble comportant le mouton équipé des brides, des masses d'équilibrage et des tourillons est appelé "**monture**". Le **rétrécissement** du mouton dû au séchage naturel du bois nécessite le **resserage des brides**.

LA BÉLIÈRE La **bélière** est un anneau d'acier inséré dans le cerveau de la cloche et qui sert à suspendre le **battant**. Suivant le mode de sonnerie (lancé franc, rétrograde...), la bélière peut avoir des formes différentes. L'**oxydation** de la bélière peut engendrer des **fissures du cerveau**



Le traitement des jougs et bélières sera réalisé prochainement, après avoir acheté les produits nécessaires.

Un point sur le contrat d'entretien sera fait lors du prochain conseil.

2. EGLISE : CONSULTATION ETUDE DIAGNOSTIC

L'appel à candidature pour l'étude de diagnostic de l'église est clos. Trois entreprises sur les quatre sollicitées ont répondu à l'appel d'offre. Bien que les propositions soient largement au-dessus des prévisions, un premier tableau comparatif est présenté dans l'attente de l'étude des propositions faite par l'architecte du Département.

APPEL D'OFFRES ETUDE DIAGNOSTIC EGLISE ST HUBERT

INFORMATIONS ROLE	ARCHITECTE PATRIMOINE Relevé de l'existant Etude patrimoniale	ECONOMISTE Evaluation financière Hiérarchisation des travaux	GEOMETRIE Photogramétrie Relevés, plans, 3D	Bureaux d'études Fluides		Restauration		TOTAL	Options Etudes parasitaires
				Electricité	Structure de Fourrage endommagements existants	Mobilier ancien	Vitreaux		
1	ARCHAËS - Mr LE BEC DINAN 21 516,00 €	GUYLAINE DUPORT (14 Louvigny) 5 458,00 €	FLY HD (29 Concarneau) 2 148,00 €	CEI (25 Cesson-Sévigné) 3 600,00 €	BUREAU D'ETUDE PIERRE (14 Nozay) 3 522,00 €	COREUM (56 Plumeau-Bieuzy) 10 186,00 €		46 430,00 €	
2	CATHERINE PROUX RENNES 30 161,07 €	FOURNIVALT (51 Allenton) 4 200,00 €	HAMEL (51 Aignihel) 1 800,00 €	ECIE (35 Fougeres) 2 100,00 €	ACSTRUCTURE (35 Rennes) 1 440,00 €	COREUM (56 Plumeau-Bieuzy) 10 186,00 €		38 947,07 €	Cabines BATHURIL (12 Plour) 1 440,00 €
3	YLEK DINAN 31 200,00 €	BOLURY (72 La Membrie) 4 800,00 €		ECIE (35 Fougeres) 2 100,00 €		COREUM (56 Plumeau-Bieuzy) 10 186,00 €	ALLEN LVI (75 Demerchies- Chavignepain) 2 294,00 €	51 640,00 €	ABARCO (44 Guérande) 6 759,00 €
							Dehors vitreaux 5 216,00 €	+	5 316,00 €

3. SALLE COMMUNALE : REVISION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE

Suite aux dernières locations de la salle communale, il est proposé de modifier la convention et de la compléter comme suit :

« Article 2 : Consignes d'utilisation des locaux, du matériel et du mobilier »

La Commune a fait préalablement un état des lieux avant location (bâtiment, mobilier, matériel), celui-ci est accepté et signé par l'organisateur lors de la prise des clés.

Tout mobilier, matériel, porte ou fenêtre endommagé ou non restitué sera remplacé ou facturé au prix de rachat.

Article 7 – Responsabilité

Dans l'exécution du présent contrat, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur qui est présent durant toute la durée d'utilisation de la salle. »

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification de la convention.

URBANISME

1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF : PRE-DIAGNOSTIC SCHEMA DIRECTEUR

Loïc JOUAN et Fabienne BONDON rapportent les informations reçues lors du rendez-vous de restitution sur le schéma directeur d'assainissement. Les études réalisées permettront de confirmer ou non la capacité du système d'assainissement à recevoir de nouveaux raccordements.

QUESTIONS DIVERSES

- REFLEXION RENOVATION PLATEAU SPORTIF
Madame Le Maire demande aux membres du conseil municipal de commencer le travail de réflexion sur l'avenir du terrain de tennis en plateau sportif.
- REFLEXION GROUPE « TRAVAIL DE MEMOIRE »
Lors de l'intervention de Madame Dauvergne en première partie de conseil, il serait enrichissant de voir avec elle comment articuler et mener ce projet.
- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) a été transmis en Préfecture. Un tableau récapitulatif des numéros d'urgences sera transmis à chaque conseiller et une clé sera à leur disposition en cas d'urgence pour accéder aux locaux et aux procédures enregistrées.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL **Le 15 mai 2023**

Fin de séance 23h30

La Secrétaire de séance,
Aurélie LAJOYE



Le Maire,
Fabienne BONDON





A Luna Théâtre Projet culturel à La Nouaye

•

Qui sommes nous ?

La compagnie A Luna Théâtre est sous le régime des associations de la loi 1901. Elle a été fondée le 20 février 2017 à La Nouaye, depuis, elle a parcouru le monde avec ses spectacles et initié grands nombres d'enfants, adolescents, adultes et seniors aux arts du théâtre, et ceux aux 4 coins de la France.

Le socle de la compagnie est constitué de Jennifer et Quentin Dauvergne, tous deux sont comédiens professionnels formés au **conservatoire régional de théâtre de Caen** et à l'**école internationale de théâtre LASSAAD** à Bruxelles. Jennifer est également metteuse en scène et Quentin musicien.

A la sortie de notre école en 2016, nous créons notre tout 1er spectacle **Mots Sans Dire**, les premières de notre spectacle ont été réalisées à Bruxelles, puis il a été retravaillé intensément ici, au Bois Guihel.

En octobre 2016, nous décollions pour les Etats-Unis, notre spectacle été programmé pendant 1 mois au **The Athenaeum Theater de Chicago**.

Et avant le décollage, nous donnions la première de Mots Sans Dire, tout beau, tout figolé, prêt à prendre l'avion, dans la salle communale de La Nouaye, le 29 septembre 2016. La salle était comble...

Le spectacle a ensuite tourné en France (Rennes ; Caen ; Cherbourg ; Angoulême ;...) et a été programmé au **Festival off d'avignon 2017**, à l'espace St Martial pendant 1 mois entier.

La saison suivante, nous intégrions la compagnie CREA spectacle de Caen pour reprendre deux de leurs spectacles. Nous créons également notre 1er spectacle à destination des enfants « Histoire d'un geste ».

Puis, nous avons l'opportunité de travailler au **Puy du Fou**.

Quentin sera comédien, danseur et chanteur dans les spectacles emblématiques du parc (*Le Signe du Triomphe ; Le Mystère de la Pérouse ; Le château de la Renaissance ; Le Café de la Madelon...*). Il sera même appelé pour créer un nouveau rôle de toute pièce, et formera les comédiens arrivants.

Jennifer retournera à ses premiers amours professionnels et deviendra responsable de salle du plus grand restaurant du parc (*La Mijoterie du Roy Henri – 1200 couverts/jour.*)

L'expérience au Puy du Fou durera 4ans.

En parallèle, nous continuons les activités de notre compagnie.

Puis, nous déciderons de repartir en nos terres bretonnes, et de travailler pour nous, en ouvrant notre lieu culturel.

Le Fol Espoir
Bar Ludique & Culturel

•

Le Fol Espoir est un **lieu de vie**.

Un espace culturel, de rencontre & de découverte.

On y vient pour voir une pièce de théâtre ou un concert, jouer à des jeux de société, participer à des soirées atypiques et originales, lire un livre ou découvrir l'exposition d'un artiste du coin.

On est charmé par les tenanciers qui n'en manque pas une, qui savent vous mettre à l'aise et vous faire rire.

Au Fol Espoir, on se retrouve, on découvre... On s'ouvre à de nouveau horizon. Chacun y trouve son compte.

Cohérent avec son temps et les enjeux de notre époque, on y déguste des mets et des boissons locales, souvent issus de l'agriculture biologique. Tout fonctionne en circuit-court et le zéro-déchet est maximisé.

Nos propositions

En attendant la réalisation de notre projet, nous entendons perdurer nos activités culturelles, créer un nouveau spectacle et surtout, nous engager activement auprès de notre communauté.

Nous avons toujours eu à cœur d'apporter le théâtre là où il n'y en a pas ou peu. Rapidement, nous avons détourné notre attention des grandes villes, non seulement car la proposition théâtrale est déjà abondante et qu'il est difficile d'y faire sa place, mais surtout parce qu'on ne fait que centraliser la culture et nous sommes pour une décentralisation de cette dernière. Nous souhaitons que le théâtre redevienne populaire, accessible à tous, du moins nous mettons notre pierre à l'édifice dans ce sens. Nous rêvons de places de village qui se remplissent d'habitants pour voir les jeunes jouer leur création de l'année, sans que cela relève de montagnes budgétaires, tout cela peut-être simple, le théâtre est l'art qui ne nécessite que des corps prêts à jouer et que des yeux prêts à voir.

C'est pour cela que nous souhaitons vous proposer 3 actions culturelles à mener ensemble :

Ateliers annuels d'initiation au théâtre

Quoi ?	Des ateliers d'initiation au théâtre, animés par Jennifer Dauvergne, comédienne et metteuse en scène professionnelle.
Pour qui ?	Les enfants de 7 à 10ans ; de 11 à 14ans ; de 15 à 18ans ; les adultes.
Où ?	A la Nouaye, dans la salle communale.
Quand ?	Les mercredis après-midi pour les enfants (2 créneaux de 1h15) ; un soir pour les adultes et adolescents (2 créneaux de 19h45 à 21h30)
Comment ?	Les participants adhèrent à l'association et payent une inscription à l'année, payable en plusieurs fois. Un spectacle de fin d'année ouvert au public est donné en juin.

En attendant de pouvoir mettre ses ateliers en place pour la rentrée scolaire 2023, nous souhaiterions réaliser des ateliers ponctuels afin de jauger l'appétence des Lanoyens et alentours.

Ces derniers peuvent se dérouler les mercredis, week-ends, ou vacances scolaires.

Depuis les vœux de Madame La Maire, Jennifer s'est inscrite à la bibliothèque de La Nouaye en tant que bénévole. Malgré une collection variée, force est de constater que l'influence est fortement réduite. En discutant avec les autres bénévoles, il en ressortait que créer des activités autour du monde du livre pourrait relancer l'influence.

Nous souhaiterions proposer des temps forts lors de l'ouverture de la bibliothèque, afin de créer autour de cette dernière un intérêt nouveau, d'en faire un lieu de vie actif et curieux.

Pour cela, nous proposons une activité déjà testée de nombreuses fois par la compagnie, et approuvée par les bibliothèques et lecteurs.rices.

Les <u>M</u>ercredis <u>C</u>ontés	
Quoi ?	Des histoires théâtralisés, mouvementés, dansées, chantées ? Des contes en corps et encore ! Des lectures animées par Jennifer et/ou Quentin à destination des plus jeunes.
Pour qui ?	Le matin, pour les mamans et papas au foyer avec leurs petits en bas-ages. L'après-midi pour les familles, les fratries.
Où ?	À la bibliothèque de la Nouaye
Quand ?	Les mercredis matins pour les tous-petits (0-3ans) ; les mercredis après-midi, sur l'horaire d'ouverture de la bibliothèque, pour les plus grands (3-7ans)
Comment ?	Sur inscription, nous proposons cette activité gratuitement pour la population Lanoysienne.

Réflexion •

Aussi, nous suggérons la création de deux clubs de lecture :

- Un club lecture pour les adolescents (animés à la bibliothèque) - lecture partagée de bande-dessinés, mangas, roman jeunesse ...
- Un club de lecture pour les adultes, les premières rencontres pourraient se lancer à la bibliothèque, puis une fois le groupe constitué, nous pourrions proposer que les réunions se déroulent chez l'habitant.

Jennifer est prête à suggérer l'idée aux autres bénévoles de la bibliothèque, et à lancer la chose avec eux, il sera peut-être nécessaire de créer une association de lecture afin de fédérer davantage les participants.

Nous proposerions ces activités autour de la bibliothèque gratuitement pour la mairie et les habitant.es.

Néanmoins, en contrepartie, nous souhaiterions une mise à disposition de la salle communale pour tester les activités de notre futur lieu culturel auprès du public.

Activités ludiques & culturelles

Quoi ?	La plupart des activités que nous souhaitons proposer tournent autour des jeux de sociétés, avec notamment la création d'un nouveau concept : les jeux de sociétés théâtralisés (autour de jeux tels que le Loup-Garou ; Galerapagos..) ; nous souhaitons également créer des escape-game et murder party ; ainsi que des moments dédiés aux jeux de société pour la jeunesse... etc
Pour qui ?	Pour les familles ; les fratries ; les groupes d'ami.es ;...
Où ?	À la Nouaye, dans la salle communale
Quand ?	Vendredi soir et/ou samedi après-midi et/ou dimanche après-midi (s'il n'y avait qu'un créneau envisageable , le dimanche après-midi a notre préférence)
Comment ?	Sur inscription, participation payante en fonction de l'activité proposée

Ces activités seront proposées dès l'ouverture de notre lieu, nous en avons testé quelques-unes à nos proches et familles, mais il est temps de passer le grand test et de proposer ces activités à un public varié. En fonction des activités proposés, et nous pensons ici notamment aux escape games et jeux de sociétés théâtralisés, nous aurons besoin d'un temps en amont de l'événement pour préparer l'ambiance de la salle, et les accessoires nécessaires si besoin.

Petite conclusion

Nous sommes très enjoués à l'idée de pouvoir proposer ne serait-ce qu'une de ces activités. Le cœur de notre métier est la rencontre, le lien avec l'autre, et c'est très clairement ce que nous souhaitons mettre en place ici : relier les gens, créer des temps forts auprès des structures déjà existantes, ici la bibliothèque, et au fur et à mesure, proposer des activités et actions qui engagent un peu plus la population et créer une vraie émulsion culturelle, retrouver le goût du bon vivre ensemble qui a tant été mis à mal.

Proposition
Ateliers des Mots à Jouer



Pendant les vacances d'avril, la compagnie propose « Les Ateliers des Mots à Jouer », autour de la bande dessinée *Astérix & Obélix* ou *Tom-Tom & Nana*.

Quoi ?	Pendant 5 jours, les jeunes participants revisitent un conte, une histoire, ou l'univers d'une bande dessinée, de manière théâtrale. Encadrés par les comédiens et metteurs en scène de la compagnie, ils créent pendant 4 jours une forme courte, inspirée du livre choisi, qui sera présentée au public le vendredi après-midi.
Où ?	À la Nouaye, salle communale.
Quand ?	1ère ou 2ème semaine des vacances d'avril, de 15h à 17h
Comment ?	Sur inscription, tarif : 25€ +5€ (<i>adhésion</i>) – OU – Rendu gratuit à la population Lanoysienne si achat de l'activité par la mairie (<i>devis sur demande</i>)
Pour qui ?	10 enfants, à partir de 8ans.